

Rapport d'orientation budgétaire

2024

**Présentation en comité syndical
Du 24 janvier 2024**



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240124-2024-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Affichage : 26/01/2024

Sommaire

Préambule	3
1. Objet et périmètre d'intervention du syndicat	4
2. Le contexte de l'année 2023	4
a. 2023, la poursuite du développement de la GEMAPI dans une actualité climatique intense	4
b. Bilan 2023 : première année de plein exercice à l'issue de la phase de préfiguration.....	5
c. L'activité en 2023	6
d. Déterminants de la situation financière	6
3. Perspectives 2024 : Finalisation des études et mise en œuvre opérationnelle de la stratégie syndicale.....	12
a. Poursuites des opérations phares engagées en 2023 et développement des nouveaux projets	12
b. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024	13
c. Le budget unique exercice 2024	14
4. Évolution des effectifs et dépenses de personnel et avantages en nature et temps de travail	15
a. Évolution et caractéristiques des effectifs.....	16
b. Dépenses de personnel.....	17
c. Avantages en nature	18

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire, le DOB, marque le début de l'année budgétaire de la collectivité. Il s'agit d'une étape essentielle favorisant l'information des élus et des citoyens sur les finances du Syndicat pour l'année à venir. Le DOB répond au principe de démocratie participative et facilite les discussions sur les priorités budgétaires de l'établissement public.

Selon les dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), ce débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport relatifs aux Orientations Budgétaires, le ROB, présenté ci-après, et qui sera rendu public sur le site Internet du syndicat (<https://www.syndicat-seine-normande.fr/>).

Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, engagements pluriannuels envisagés, structure et gestion de la dette, structure des effectifs) ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux exigences légales, il n'a pas de caractère décisionnel mais les élus prennent acte de la tenue du débat. Ce rapport esquisse le contexte international, national, local, institutionnel ou encore économique, dans lequel est construit le budget primitif, les grandes orientations définies, et il présente les grands équilibres du prochain budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Chronologie budgétaire pour le SMGSN :

25 septembre 2023 = Présentation des perspectives financières 2024

21 janvier 2024 = Envoi du ROB aux membres du comité syndical

24 janvier 2024 = Présentation des orientations budgétaires

Mi-mars 2024 = Vote du budget primitif 2024.

Débat D'Orientation Budgétaire		Vote du budget 2024 avant le 22 mars 2024
-----------------------------------	--	--

Maximum 2 mois réglementaires



1. Objet et périmètre d'intervention du syndicat

Le syndicat mixte a pour objet la mise en œuvre de compétences communes entre ses membres principalement en matière de GEMAPI.

Il a des compétences obligatoires et des compétences à la carte au sens de l'article L.5212-16 du CGCT.

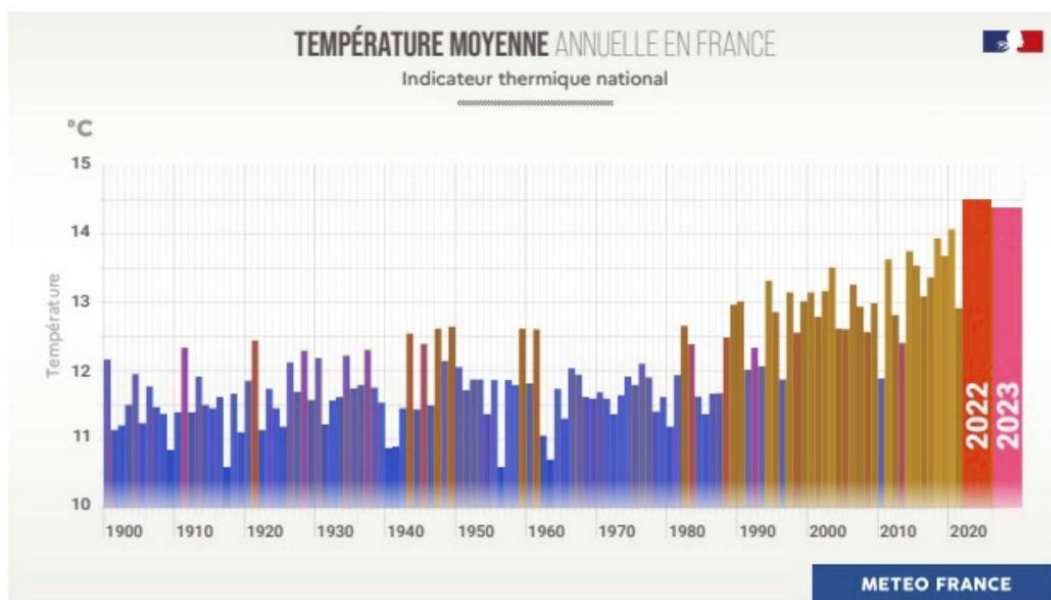
Indépendant du périmètre d'adhésion, le syndicat est compétent pour intervenir sur le périmètre de la plaine alluviale de la Seine.

2. Le contexte de l'année 2023

a. 2023, la poursuite du développement de la GEMAPI dans une actualité climatique intense

À l'échelle internationale, 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde, selon les données du programme européen Copernicus, auquel contribue Météo-France.

Sur le territoire national, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes après 2022 avec une température moyenne de 14.4 °C. L'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année atteint +1.4 °C par rapport aux normales 1991-2020.



Cette année a également été marquée par une sécheresse très marquée durant l'été, accompagnée de nombreux incendies. Le niveau estival extrêmement bas des nappes phréatiques a été compensé en fin d'année par de très importantes précipitations qui ont touchés plusieurs régions de France, dont en particulier les Hauts de France.

Le territoire normand, a également été marqué par des conditions climatiques extrêmes. En plus d'une succession d'épisodes de canicules entre juillet et octobre, plusieurs tempêtes ont

frappé la Normandie, telles que les tempêtes Gérard en janvier ou Ciaran en novembre et Gerrit en décembre.

Sur la Seine, ces événements n'ont pas générés de dommages importants grâce à la non-concomitance des principaux facteurs de risque : débit du fleuve élevé, conditions météorologiques fortement dépressionnaires, coefficients de marée importants.

Dans ce cadre, les collectivités ont largement été sollicitées dans le cadre de la compétence GEMAPI. La prévention des inondations au travers de l'entretien des systèmes d'endiguement, le retour rapide à la normale, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sont des sujets majeurs de l'année 2023 et le resteront en 2024.

Ainsi, pour accélérer la transition écologique, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'État a mis en place le « Fond Vert » pour financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Toutefois, les conditions d'attribution de ces aides se sont avérées assez restrictives et peu adaptées aux spécificités des digues de Seine. Ainsi, aucun dossier n'a pu être présenté en 2023. Néanmoins, certains projets du SMGSN devraient pouvoir être éligibles au Fond Vert en 2024, notamment sur le secteur du PAPI Rouen Louviers Austreberthe.

b. Bilan 2023 : première année de plein exercice à l'issue de la phase de préfiguration

De nouveaux statuts pour des missions opérationnelles élargies

Conformément à la stratégie de gouvernance prévue par les membres du syndicat lors de sa création, les statuts du SMGSN ont été modifiés au 1^{er} janvier 2023 pour passer d'une structure de préfiguration à un syndicat de plein exercice en charge de la GEMAPI de la Seine.

Les nouveaux statuts (art. 5) s'articulent autour de deux compétences obligatoires et de trois compétences optionnelles. Cette gouvernance à la carte permet de mettre en œuvre la compétence GEMAPI de la Seine en tenant compte des organisations propres à chaque collectivité membre.

	Compétence principale	Compétence obligatoire 2	Compétence optionnelle 1	Compétence optionnelle 2	Compétence optionnelle 3
	Planification stratégique GEMAPI / Animation et coordination GEMA	Gestion des milieux aquatiques en lit mineur	Animation sur la prévention des inondations	Gestion des systèmes de protection et des ouvrages connexes	Gestion des milieux aquatiques en lit majeur
Conseil départemental de la Seine-Maritime	1		1	1	
Conseil départemental de l'Eure	1		1		
Métropole Rouen Normandie	1	1		1	

CU Le Havre Seine Métropole	1	1			1
CA Seine Eure	1	1			
CA Seine Normandie Agglomération	1	1	1		1
CA Caux Seine Agglo	1	1	1	1	
CC Roumois Seine	1	1	1	1	1
CC Pont Audemer, Val de Risle	1	1	1		
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1	1	1		

c. L'activité en 2023

Après sa transformation, le SMGSN a finalisé le développement de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et a procédé au recrutement des premiers agents du service Animation, Stratégies et Gestion des Milieux Aquatiques afin de mettre en œuvre une politique opérationnelle pour les compétences GEMA.

Pour cette première année, il était prévu d'affiner le diagnostic sur les berges naturelles et élaborer un plan d'actions sur l'amont du territoire dans un premier temps avant de poursuivre progressivement cette réflexion sur l'aval. Ces premières études ont été réalisées en régie par les agents du syndicat.

Financièrement, 2023 avait également pour objectif de constituer la trésorerie nécessaire pour gérer les futurs projets.

En matière de prévention des inondations, le syndicat a pris en charge la gestion des systèmes d'endiguement historiquement gérés par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre de conventions Fesneau adoptées avec les 3 EPCI concernés (MRN, CCRS, CSA). Afin d'assurer la continuité de service dans l'entretien des ouvrages, l'équipe départementale a été mise à disposition du syndicat sur des missions et un périmètre quasi identique à la situation précédente. Les marchés en cours ont été transférés au syndicat.

L'équipe a principalement été mobilisée sur le pilotage des études de dangers sur environ 143 km de digues et les travaux de réhabilitation courantes. En raison de la tenue de l'Armada 2023, l'équipe en régie et les prestataires sont intervenus de façon particulière sur la végétation.

d. Déterminants de la situation financière

Afin de bien appréhender **les orientation budgétaires 2024** du Syndicat, il convient dans un premier temps de revenir sur les données rétrospectives, concernant les précédents budgets.

L'analyse porte sur les principales évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes.

La section de fonctionnement

Sur la période observée de 2020 à 2023, les dépenses de fonctionnement des mandats émis évoluent de 29 767 € en 2020 à 3 190 092 € en 2023 (prévisionnel à la fin de la clôture comptable de l'exercice 2023).

Au cours de cette période, le poids des différentes dépenses est importante compte tenu la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice sur l'année 2023.

Les dépenses de personnel augmentent de 22 667 € en 2020 à 608 461.19 € en date du 03/01/2024 sur l'exercice 2023, soit une progression 585 794.19 €. (Une facture est en attente de paiement pour le 4^e trimestre 2023 pour le personnel mis à disposition pour un montant de 154 772.74 €, une opération liée à la clôture des comptes annuels).

En équivalent temps plein (ETP) titulaires et contractuels ont évolué sur la période (voir les évolutions des effectifs).

Dans la section de fonctionnement en 2023, le SMGSN a comptabilisé essentiellement des charges concernant la location immobilière, la taxe foncière, les études et recherches, le remboursement de la mise à disposition par le département 76 de moyen logistiques, des imprimés de communication, des achats de matériel, des locations de matériel, l'entretien et réparations d'outillages.

La section d'investissement

Sur la période observée de 2020 à 2023, les dépenses d'investissement des mandats émis évoluent de 5 669 € en 2020 à 733 028 € en 2023 (prévisionnel à la fin de la clôture comptable de l'exercice 2023).

Le budget principal a financé principalement des outils informatiques et des logiciels ainsi que les travaux d'aménagement des bureaux.

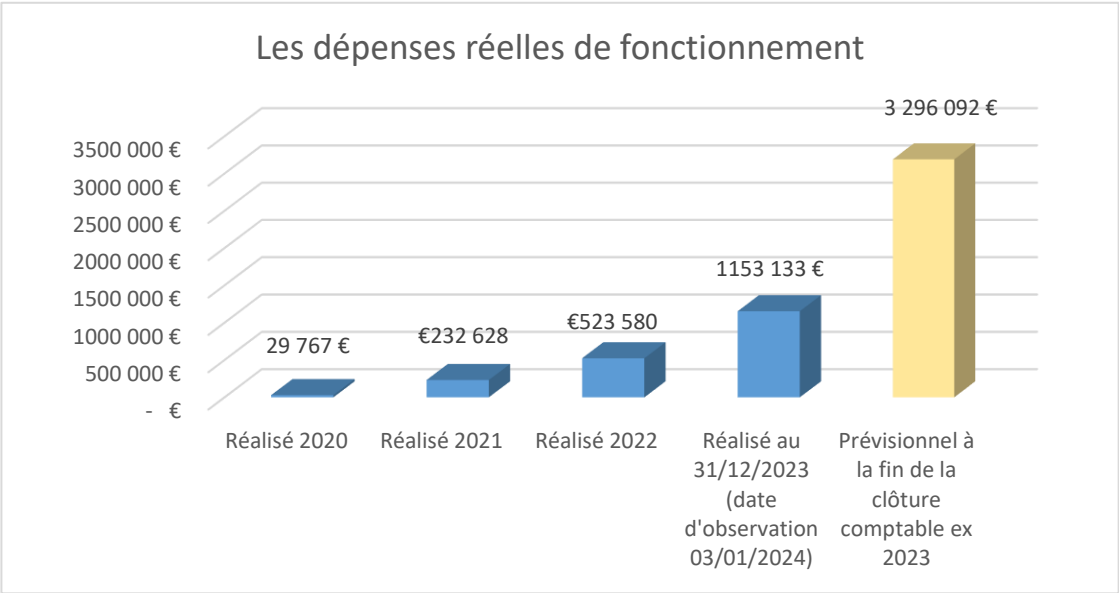
Le budget gestion des ouvrages PI a financé des travaux de réparation et de réhabilitation courantes des digues. Ce financement se compose d'immobilisation incorporelles pour un montant de 12 276 euros et d'immobilisation corporelles pour un montant de 536 935.25 euros.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en euros, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Données en €	Budget 2020 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2020 Mandat émis	Budget 2021 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2021 Mandat émis	Budget 2022 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2022 Mandat émis	Budget 2023 Crédit ouverts (BP+DM1 et 2) Total	Montant de la balance du SMGSN au 31/12/2023 Mandat émis date d'observation 03/01/2024	Prévision* clôture comptable (y compris virements, dotations aux amortissement en cours de finalisation)	Observations
BP 1 : Budget principal	560 132 €	29 767 €	1 041 852 €	232 628 €	834 424 €	523 580 €	1 559 000 €	837 963 €	1 381 772 €	Reste remboursement en cours, dont 1 trim. de mise a disposition de 11 agents
BA 2 : Gema Lit mineur							340 000 €	7 320 €	130 320 €	Etudes en régie plutôt qu'en prestation + constitution de trésorerie en prévision des futurs travaux
BA 3.1 Animation PI							119 000 €	- €	50 000 €	Réalise ponctuellement par les équipes en régie en attendant un recrutement spécifique
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI							2 042 000 €	307 850 €	1 714 000 €	Pas de participation aux EDD en nov 2023 - facture en attente / virement BP1 pour frais de personnel 480K€, soit ~788K€ au 12/01/24 (=70%)
BA 3.3 Gestion Lit Majeur							80 000 €	- €	20 000 €	Etudes en régie plutôt qu'en prestation
Total des dépenses réelles	560 132 €	29 767 €	1 041 852 €	232 628 €	834 424 €	523 580 €	4 140 000 €	1 153 133 €	3 296 092 €	+ constitution de trésorerie en prévision des futurs travaux

* : un paramétrage de l'outil comptable est en cours pour régulariser les virements internes et opérations d'ordre

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020 à 2023 – Instruction M57

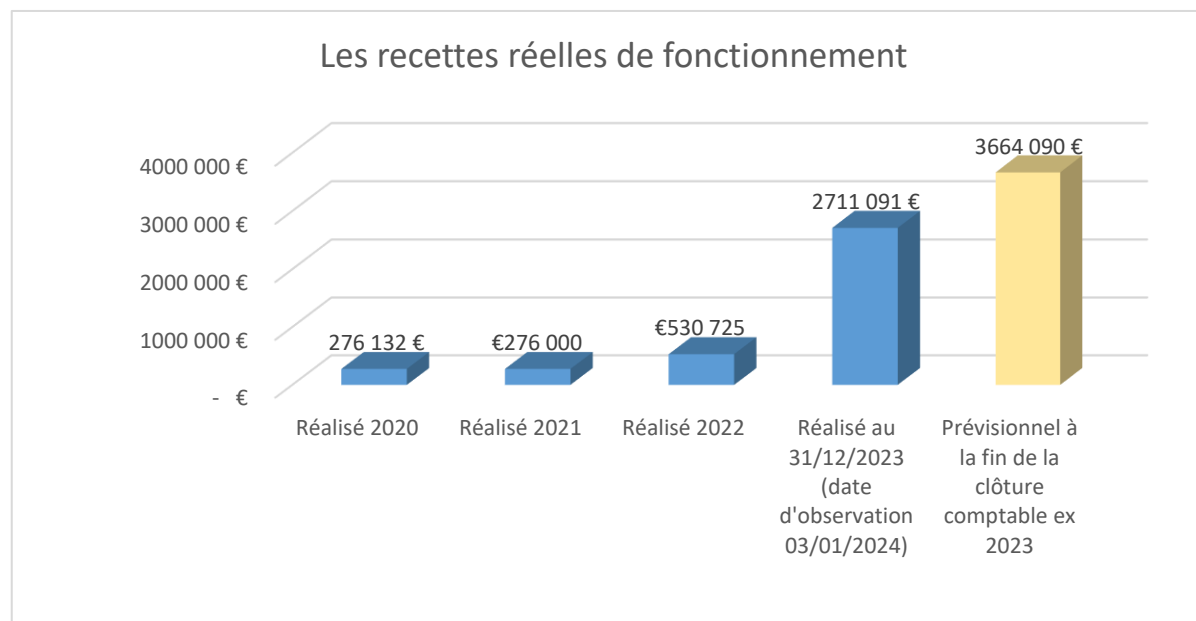


L'évolution des recettes réelles de fonctionnement, exprimées en euros, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2020 à 2023 – Instruction M57

Données en €	Budget 2020 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2020 Titres émis	Budget 2021 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2021 Titres émis	Budget 2022 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2022 Titres émis	Budget 2023 Crédit ouverts (BP+DM1 et 2) Total	Montant de la balance du SMGSN au 31/12/2023 Mandat émis date d'observation 03/01/2024	Prévision* clôture comptable (y compris virements, dotations aux amortissement en cours de finalisation)	Observations
BP 1 : Budget principal	560 132,00 €	276 132,00 €	801 156 €	276 000 €	565 000 €	530 725 €	1 559 000 €	689 844 €	1 428 844 €	Toutes les subventions initialement prévues n'ont pas été versées en raison d'un retard dans la réalisation de l'étude de stratégie PI
BA 2 : Gema Lit mineur							340 000 €	200 000 €	202 000 €	Etudes réalisées en régie sans apport de subventions AESN initialement prévues
BA 3.1 Animation PI							119 000 €	90 000 €	90 000 €	
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI							2 042 000 €	1 671 247 €	1 883 247 €	Report de la participation de la MRN et CCRS à la part syndicale des EDD en attente de facturation par le CD76
BA 3.3 Gestion Lit Majeur							80 000 €	60 000 €	60 000 €	Etudes réalisées en régie sans apport de subventions AESN initialement prévues
Total des recettes réelles	560 132,00 €	276 132,00 €	801 156 €	276 000 €	565 000 €	530 725 €	4 140 000 €	2 711 091 €	3 664 091 €	

* : un paramétrage de l'outil comptable est en cours pour régulariser les virements internes et opérations d'ordre

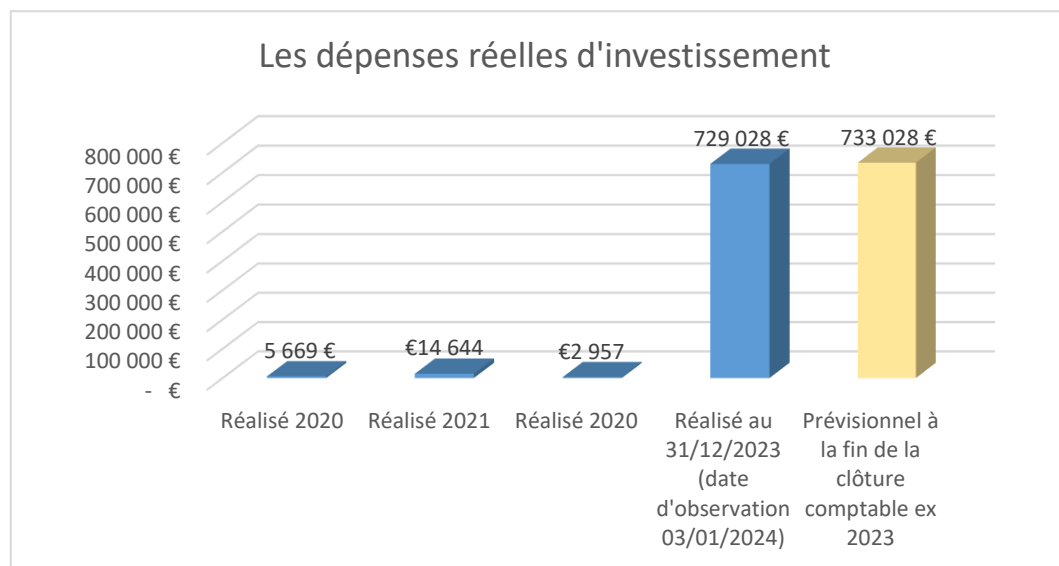


L'évolution des dépenses réelles d'investissement exprimées en euros, en comptabilité générale de la section d'investissement :

Évolution des dépenses réelles d'investissement 2020 à 2023 – Instruction M57

Données en €	Budget 2020 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2020 Mandat émis	Budget 2021 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2021 Mandat émis	Budget 2022 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2022 Mandat émis	Budget 2023 Crédit ouverts (BP+DM) Total	Montant de la balance du SMGSN au 31/12/2023 Mandat émis date d'observation 03/01/2024	Prévision* clôture comptable (y compris virements, dotations aux amortissements en cours de finalisation)	Observations
BP 1 : Budget principal	42 000 €	5 669 €	35 000 €	14 644 €	38 000 €	2 957 €	179 957 €	179 817 €	179 817 €	
BA 2 : Gema Lit mineur							4 000 €	- €	- €	
BA 3.1 Animation PI							- €	- €	- €	
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI							871 000 €	549 211 €	553 211 €	Décalage dans le démarrage des travaux en début année (attente création des BA), + décalage des opérations du Bardouville et Hénouville
BA 3.3 Gestion Lit Majeur							- €	- €	- €	
Total dépenses réelles	42 000 €	5 669 €	35 000 €	14 644 €	38 000 €	2 957 €	1 054 957 €	729 028 €	733 028 €	

* : un paramétrage de l'outil comptable est en cours pour régulariser les virements internes et opérations d'ordre

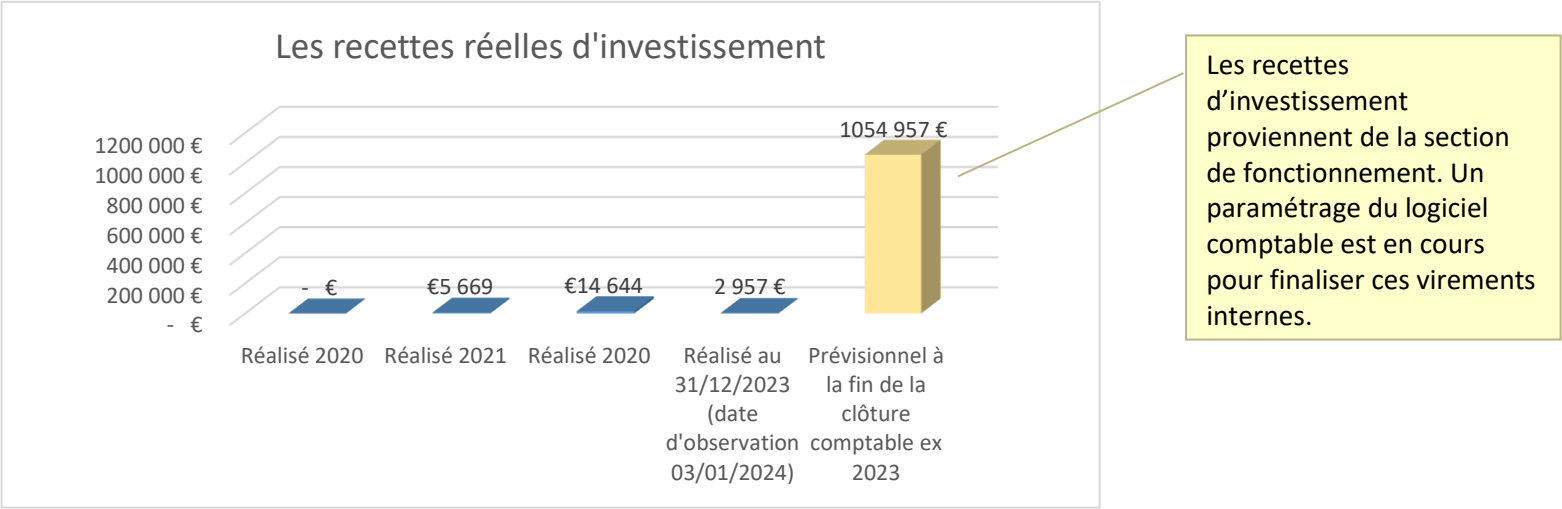


L'évolution des recettes réelles d'investissement exprimées en euros, en comptabilité générale de la section d'investissement :

Évolution des recettes réelles d'investissement 2020 à 2023 – Instruction M57

Données en €	Budget 2020 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2020 Titres émis	Budget 2021 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2021 Titres émis	Budget 2022 Crédit ouverts (BP+DM) Total	CA 2022 Titres émis	Budget 2023 Crédit ouverts (BP+DM1 et 2) Total	Montant de la balance du SMGSN au 31/12/2023 Mandat émis date d'observation 03/01/2024	Prévision* clôture comptable (y compris virements, dotations aux amortissements en cours de finalisation)	Observations
BP 1 : Budget principal	42 000 €	- €	40 669 €	5 669 €	52 643 €	14 644 €	179 957 €	2 957 €	179 957 €	en attente des virements internes
BA 2 : Gema Lit mineur							4 000 €	- €	4 000 €	en attente des virements internes
BA 3.1 Animation PI							- €	- €	- €	
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI							871 000 €	- €	871 000 €	en attente des virements internes
BA 3.3 Gestion Lit Majeur							- €	- €	- €	
Total des recettes de fonctionnement	42 000 €	- €	40 669 €	5 669 €	52 643 €	14 644 €	1 054 957 €	2 957 €	1 054 957 €	

* : un paramétrage de l'outil comptable est en cours pour régulariser les virements internes et opérations d'ordre



Pour cette première année de pleine exercice, le taux de réalisation est d'environ 80% en fonctionnement et 69% en investissement.

Ce bilan est variable en fonction des thématiques. Dans l'ensemble, il est conforme aux prévisions et prépare la poursuite des opérations en 2024.

3. Prospectives 2024 : Finalisation des études et mise en œuvre opérationnelle de la stratégie syndicale

a. Poursuites des opérations phares engagées en 2023 et développement des nouveaux projets ...

... en GEMA

En 2024, le syndicat va poursuivre sa montée en puissance en augmentant son rayon d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques grâce aux agents recrutés courant 2023.

Il va poursuivre en régie l'élaboration du programme d'actions sur les territoires de SNA et de la CASE. Les projets : diagnostics locaux, plans de gestion et premiers travaux, portent sur l'étang de Martot, et quelques secteurs de berges (un peu plus d'un kilomètre) et deux îles (la Madeleine et Chouquet).

En parallèle, sur l'aval du territoire, les partenariats avec les acteurs, tels que le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande en place vont se structurer pour aboutir à des programmes partagés à compter de 2025. Plusieurs projets sont d'ores et déjà en réflexion sur le Marais Vernier ou le canal Saint Aubin.

Sur l'ensemble du territoire, des questions spécifiques relatives à la végétation sur les berges vont être étudiées. Il s'agit notamment d'investiguer les boisements alluviaux. Ces réserves de biodiversité subsistent à l'état de reliques en vallée de Seine. Leur préservation dans le cadre de la trame verte et bleue de la vallée est donc un élément à prendre rapidement en considération. Le Syndicat s'est donc porté candidat pour un appel à projet Régional afin de bénéficier de fonds européens pour mener à bien une étude de caractérisation des boisements alluviaux en 2024.

... en PI

En matière de prévention des inondations, le temps fort relatif aux études de danger devrait s'achever début 2024. Toutefois, en fonction des décisions de classement ou non des ouvrages en systèmes d'endiguement, de nouvelles investigations plus spécifiques seront demandées. Ainsi en 2024 des études de sur-aléas, de sur-risque et de neutralisation seront à prévoir afin d'affiner les risques susceptibles d'être induits par les ouvrages.

Lorsqu'ils concernent le territoire de la Métropole de Rouen, ces projets ont été intégrés dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Rouen – Louviers – Austreberthe, afin de pouvoir éventuellement bénéficier de financements (Fonds Barnier, Agence de l'Eau, Départements, ...).

Pour le programme d'opérations structurantes sur les ouvrages, il conviendra d'attendre la fin des EDD, toutefois plusieurs systèmes d'endiguement ont d'ores et déjà été identifiés comme devant faire l'objet d'interventions majeures dans les toutes prochaines années (2024 à 2029) :

- **Le système d'endiguement de Roumare** : amélioration du niveau de protection sur 1,5Km – 1,5M€
- **Le système d'endiguement de Rives en Seine / Révima** : confortement de la digue en Seine et endiguement de l'exutoire de la Rançon – 1,2 M€
- **Système d'endiguement de Jumièges** : Réhabilitation profonde pour améliorer du niveau de protection sur 6,6 km : 18 M€
- **Système d'endiguement d'Anneville – Ambourville** : amélioration du niveau de protection par reprise de plusieurs tronçons sur plusieurs centaines de mètres : 800K€
- **Système d'endiguement de Bardouville** : Amélioration du niveau de protection à préciser dans le cadre d'une étude de danger spécifique au travaux.
Sur ce secteur de la rive gauche des travaux d'amélioration des ouvrages pourraient être envisager dans le cadre d'un programme plus global de réhabilitation de la route reliant la Bouille à Bardouville, en passant par Caumont et Mauny (~7km).

En raison de leur niveau de protection particulièrement bas, les systèmes de Bardouville et Roumare sont des secteurs prioritaires qui feront l'objet de travaux dès 2024. Une approche multicritère coûts-bénéfices sera nécessaire pour hiérarchiser les travaux au regard de la stratégie de prévention des inondations à finaliser courant 2024.

... en GEMAPI

Une équipe mixte GEMA et PI du syndicat a engagé une réflexion globale sur la gestion de la végétation intégrant les berges naturelles et les berges endiguées. Il faut souligner que la réglementation en matière de système d'endiguement vise à proscrire au maximum la végétation sur les ouvrages. Dans ce contexte de prévention des inondations, le respect des continuités écologiques est compromis.

L'approche transversale GEMAPI initiée fin 2023 va se développer en 2024 pour adapter les interventions du syndicat.

b. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024

Les prévisions budgétaires 2024 tiennent compte de l'évolution des charges de personnel et de l'activité du SMGSN précédemment citées.

Global :

	Total	Carte principale et animation GEMA	Carte GEMA lit mineur	Carte animation PI	Carte gestion des ouvrages PI	Carte GEMA lit majeur
Global	4 730 K€	700 K€	650 K€	80 K€	3 200 K€	100 K€
Cotisations	3 587 K€	400K€	280 K€	50 K€	2 800 K€	57 K€

Par section :

Prévision 2024 en fonctionnement

Données en €	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
BP 1 : Budget principal	645 700 €	650 000 €
BA 2 : Gema Lit mineur	650 000 €	650 000 €
BA 3.1 Animation PI	80 000 €	80 000 €
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI	3 200 000 €	3 200 000 €
BA 3.3 Gestion Lit Majeur	100 000 €	100 000 €
Total	4 675 700 €	4 680 000 €

Prévision 2024 en investissement

Données en €	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
BP 1 : Budget principal	70 000 €	70 000 €
BA 2 : Gema Lit mineur	500 000 €	500 000 €
BA 3.1 Animation PI	- €	- €
BA 3.2 Gestion des ouvrages PI	1 800 000 €	1 800 000 €
BA 3.3 Gestion Lit Majeur	50 000 €	50 000 €
Total	2 420 000 €	2 420 000 €

Impact sur les cotisations :

Cotisations	Info cotisations 2023	Prévisionnel toutes cartes 2024	Info statuts plafonds
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	5 070 €	5 100 €	12 278 €
CU Le Havre Seine Métropole	20 640 €	21 000 €	30 879 €
Métropole Rouen Normandie	807 214 €	1 320 000 €	1 756 727 €
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	7 152 €	8 000 €	17 835 €
CA Seine Eure	40 540 €	51 000 €	123 069 €
CA Caux Seine Agglo	234 211 €	380 000 €	503 243 €
CA Seine Normandie Agglomération	63 704 €	64 000 €	116 586 €
CC Roumois Seine	25 320 €	33 000 €	49 383 €
Total EPCI	1 203 851 €	1 872 100 €	2 610 000 €
Département 76	1 011 930 €	1 500 000 €	2 000 000 €
Département 27	204 219 €	205 000 €	300 000 €
Total Département	1 216 149 €	1 705 000 €	2 300 000 €
Total	2 420 000 €	3 587 100 €	4 910 000 €

c. Le budget unique exercice 2024

- La demande de la Préfecture de la Seine-Maritime pour simplifier de la structuration du budget constitué d'un budget principal et de quatre budgets annexes,
- Qu'il serait plus pertinent que le budget du syndicat soit composé d'un budget unique, global, dans lequel chaque compétence est gérée de façon individuelle dans une logique de comptabilité analytique.

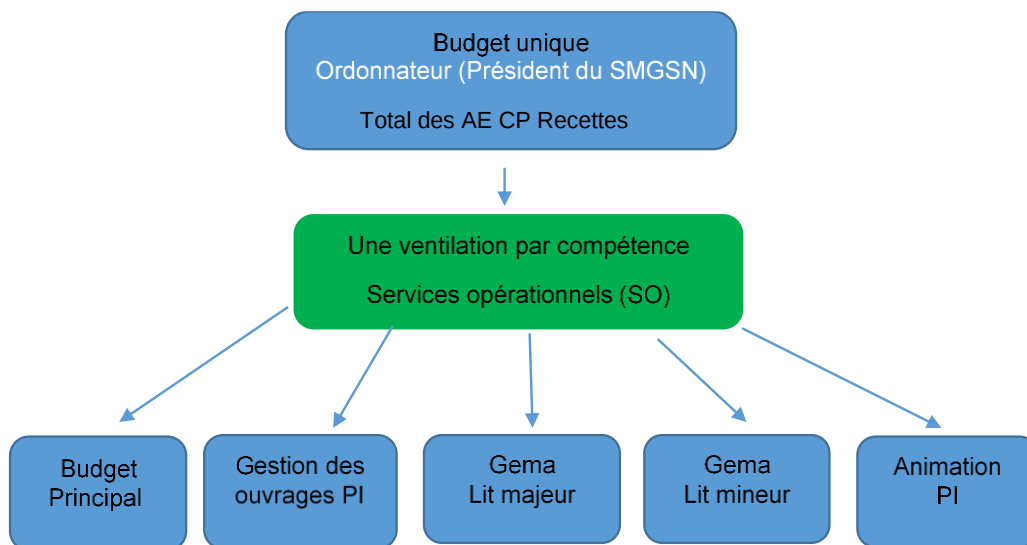
L'ensemble des recettes et des dépenses du budget 2024 seront retracées dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire.

En 2024, le SMGSN disposera d'un budget unique regroupant l'ensemble des AE et CP et des recettes en associant des services opérationnels (SO) : gestion des ouvrages PI, Gema Lit

majeur, Gema Lit mineur, Animation PI pour obtenir une vision détaillée de chaque activité en utilisant une ventilation par compétence dans le système information financier de Berger Levrault.

Les critères de définition d'un SO :

- Un SO reçoit des objectifs par l'élu, la commission finances et le comité syndical,
- Un SO reçoit des moyens (emplois et crédits) en adéquation avec ses objectifs.



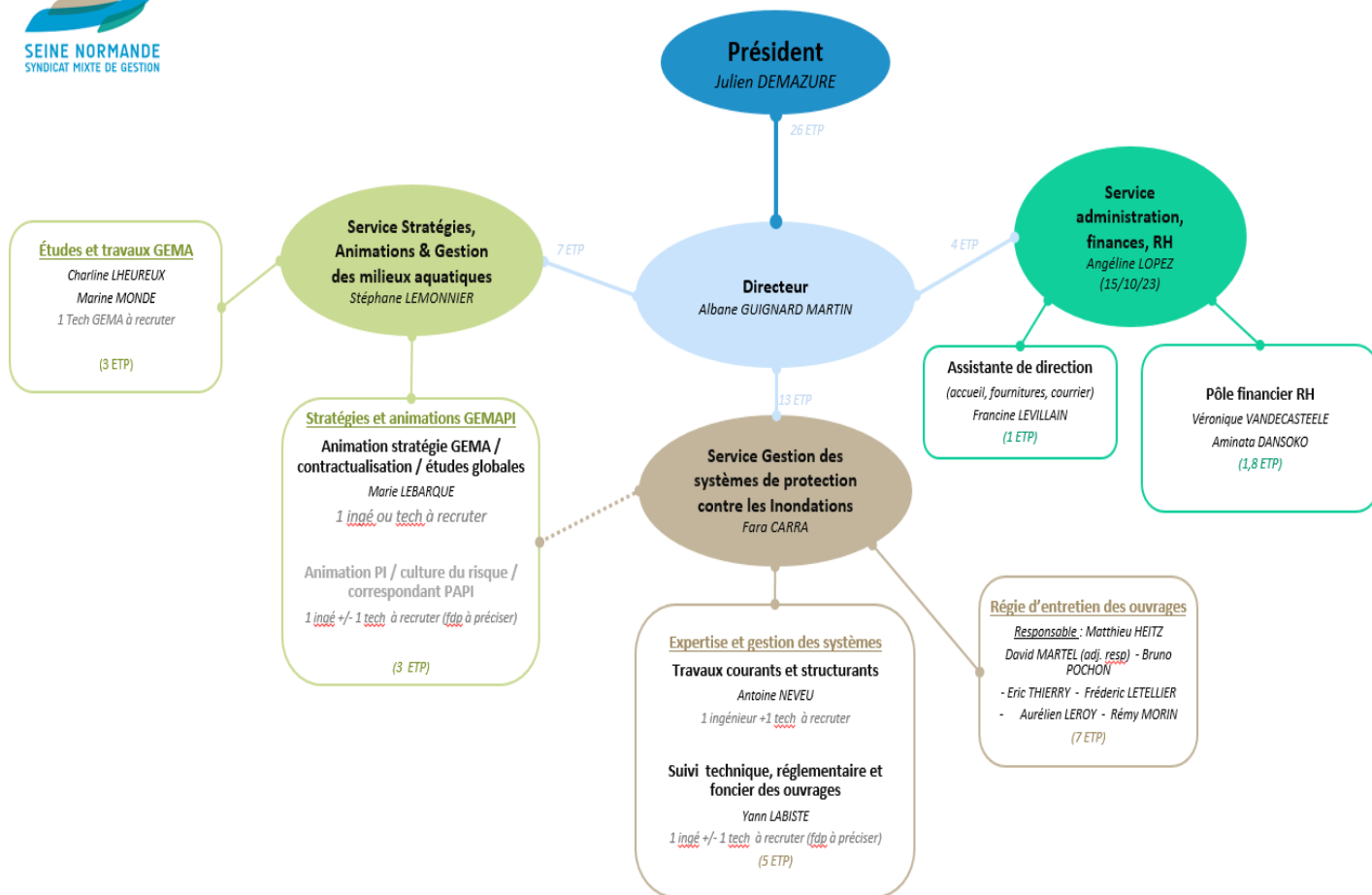
4. Évolution des effectifs et dépenses de personnel et avantages en nature et temps de travail

L'année 2023, première année de plein exercice du SMGSN, a été marquée par l'évolution des missions, notamment en matière de travaux en régie et surveillance des ouvrages en temps de crue. L'intégration de l'équipe départementale en charge de la gestion des digues a été opérée et de nouveaux recrutements ont été effectués pour structurer le service des Stratégies Animations et Gestion des Milieux Aquatiques (1 chargée de travaux, 1 chargée d'animation et 1 chargée d'étude).

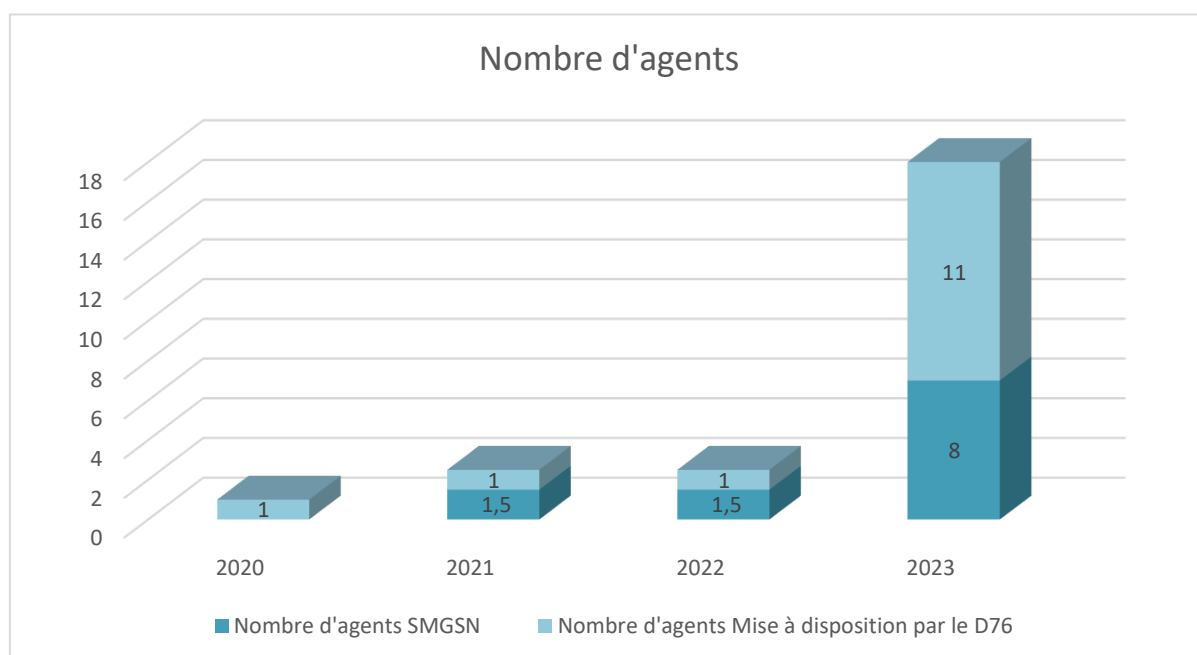
D'autres recrutements ont été initiés en fin d'année 2023 pour compléter le service de Gestion des systèmes de protection contre les inondations (1 poste de technicien et 1 poste d'ingénieur) et le poste de chef du service Administration, Finances et Ressources Humaines (1 poste d'attaché principal) a été pourvu mi-octobre 2023.

De nouveaux recrutements seront programmés au cours du 1^{er} semestre 2024 pour le secteur animation PI et gestion des ouvrages.

Organigramme SMGSN - OCTOBRE 2023



a. Évolution et caractéristiques des effectifs



Au 31 décembre 2023, le SMGSN comportait ainsi un effectif total de 19 agents, 9 femmes et 10 hommes, se répartissant ainsi :

- 7 agents de catégorie A (dont 4 titulaires – 3 contractuel CDD dont 1 accroissement d'activité);
- 5 agents de catégorie B (dont 4 titulaires - 1 contractuel CDD);
- 7 agents de catégorie C (dont 4 titulaires - 2 contractuels CDI – 1 contractuel CDD).

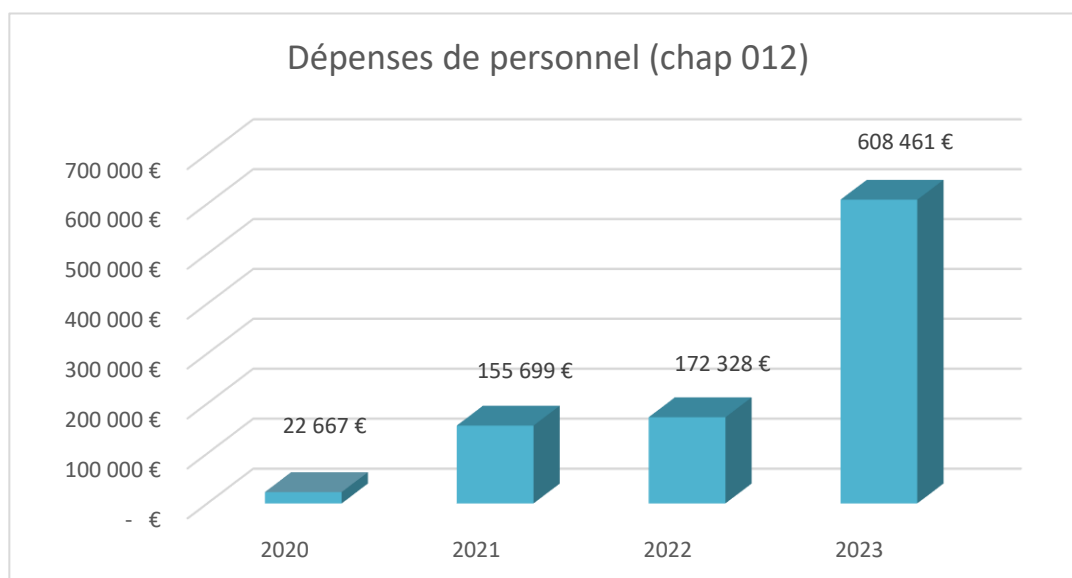
dont le personnel titulaire mis à disposition par le Département de la Seine-Maritime (2 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 6 agents de catégorie C).

En lien avec les caractéristiques de ses missions, les effectifs du Syndicat sont à 79% issus de la filière technique.

Au sein du SAGEMA, l'accueil d'une stagiaire pendant six mois de mars à août 2023 a permis la préfiguration de l'élaboration d'un Plan pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux aquatiques et humides (PPMHA) sur le territoire de Seine Normandie Agglomération. Un nouveau stagiaire sera accueilli au printemps 2024 et aura pour mission de contribuer à l'élaboration de ce PPMHA sur le territoire de l'Agglo Seine Eure.

b. Dépenses de personnel

L'année 2023 ayant été marquée par l'intégration, à compter du 1er mars 2023, du service de gestion des ouvrages de la Seine auparavant intégré au Département de la Seine-Maritime ainsi que par la structuration du service SAGEMA, l'impact sur les dépenses de personnel a été significatif : ces dépenses sont ainsi passées de 172 328 € en 2022 à 608 461,19 € en 2023 (la part des mises à disposition du personnel du D76 équivalant à 373 218.23 € au 03/01/2024).



En 2024, **de nouvelles mesures vont s'appliquer** :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents fonctionnaires comme contractuels à partir du 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation mensuelle brute de près

de 25 euros (cf. au décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération). Ce même texte réglementaire avait déjà revalorisé le point d'indice de 1.5% à compter du 1^{er} juillet 2023.

- Au 1^{er} janvier 2024, les grilles indiciaires sont modifiées de plein droit à cette date et l'indice minimum de traitement passera de 361 à 366.
- Le versement éventuel d'une prime de pouvoir d'achat pour les rémunérations inférieures à 3 250 euros bruts/mois à la discrétion de la collectivité sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Les effectifs restent en cohérence avec les enjeux de l'établissement public. Le développement (élargissement) des différentes missions du SMGSN pourront conduire à des ajustements d'effectifs en 2024 ainsi que sur les années suivantes et ce, en fonction des objectifs à réaliser et des calendriers de réalisation prévus par l'intégration progressive des personnels mis à disposition.

c. Avantages en nature

Les avantages en nature accordés au personnel sont les suivants :

- Titres-restaurant : le Syndicat participe à hauteur de 4.80€ euros/jour travaillé et par agent. Ainsi, sur l'année 2023, cette participation aux repas s'est élevée à 13 391.04 €
- Concernant les œuvres sociales, les agents du Syndicat bénéficient d'une adhésion individuelle au CNAS (hormis les agents mis à disposition qui ont eux accès à l'APSM).

En 2024, il est prévu la mise en place d'une participation à la prévoyance ainsi qu'à la complémentaire santé des agents (les montants de ces participations vont faire l'objet de propositions qui seront soumises au Comité Syndical prévu au printemps 2024).